

Pérou : Archivage d'une plainte constitutionnelle contre Dina Boluarte.

Image not found or type unknown



La Havane, 9 juin, (RHC)- La Commission permanente du Congrès péruvien a classé une plainte constitutionnelle déposée contre la présidente du pays, Dina Boluarte, et d'anciens ministres de son administration pour leur responsabilité dans les morts et les blessés résultant de la répression policière lors des récentes manifestations antigouvernementales, rapporte la presse locale.

Outre Mme Boluarte, l'accusation porte sur l'ancien président du Conseil des ministres Pedro Angulo, l'ancien ministre de la défense et actuel chef de cabinet Alberto Otárola, et l'ancien ministre de l'intérieur César Cervantes.

La sous-commission des accusations constitutionnelles a déclaré la plainte irrecevable en mai, arguant que pendant les manifestations sociales, divers actes de violence ont été commis contre les forces de l'ordre et au détriment de l'infrastructure publique.

Elle a également évoqué l'existence d'un cadre juridique pour la réponse des forces militaires et policières en cas d'état d'urgence et assuré que les faits contenus dans la plainte constitutionnelle sont en cours d'instruction par le Congrès et le ministère public, de sorte que la responsabilité d'un quelconque fonctionnaire n'a pas encore été déterminée.

Selon les données du bureau du défenseur du peuple péruvien, les manifestations antigouvernementales, qui ont éclaté le 7 décembre de l'année dernière et se sont poursuivies jusqu'en février, ont fait 67 morts.

Le groupe Changement démocratique-Ensemble pour le Pérou a condamné la décision de la Commission permanente de classer sans suite la plainte.

"Nous dénonçons l'accord entre le gouvernement et les secteurs antidémocratiques et d'extrême droite du Congrès qui vise à protéger les responsables des massacres perpétrés dans notre pays depuis le 7 décembre dernier", a déclaré le groupe dans un communiqué.

Il mentionne en particulier les bancs d'extrême droite Force Populaire, Avance Pays et Renouveau Populaire pour avoir bloqué l'installation de la Commission d'enquête, créée par le Parlement pour déterminer les responsables de ces graves violations des droits de l'homme.

Le communiqué regrette d'autre part le rôle du bureau du procureur général, dont la directrice, Patricia Benavides, est accusée de favoriser le gouvernement, car "elle a fait preuve de peu d'intérêt et de diligence dans le traitement des plaintes déposées contre Dina Boluarte".

Les signataires du communiqué exhortent la population, la société civile, les partis démocratiques et les groupes parlementaires à condamner les actions du pouvoir législatif et à s'organiser contre ce qu'ils décrivent comme un infâme accord d'impunité entre l'exécutif et le législatif.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/325000-perou-archivage-dune-plainte-constitutionnelle-contre-dina-boluarte>



Radio Habana Cuba